



CYBERSÉCURITAIRE CANADA

CANADA.CA/CYBERSECURITAIRE
TÉLÉPHONE : 1-800-328-6189
COURRIEL : ISED-ISDE@CANADA.CA

LES CYBERATTAQUES PEUVENT TOUCHER DIRECTEMENT VOTRE ORGANISATION ET VOS CLIENTS, OCCASIONNER DES PERTES FINANCIÈRES ET NUIRE À VOTRE RÉPUTATION.

Le programme fédéral de certification CyberSécuritaire Canada est conçu pour les petites et moyennes entreprises et les organisations canadiennes. L'adhésion est volontaire. Le programme permet d'améliorer les pratiques de cybersécurité, de promouvoir la confiance et d'obtenir un avantage concurrentiel. Les consommateurs auront ainsi davantage confiance en l'économie numérique.

01 AVANT DE COMMENCER

Pour obtenir cette certification, votre organisation doit revoir et appliquer les 13 contrôles de sécurité établis par le Centre canadien pour la cybersécurité :

- Élaborer un plan d'intervention en cas d'incident
- Appliquer automatiquement les correctifs aux systèmes d'exploitation et aux applications
- Configurer les appareils de manière à les sécuriser
- Activer les logiciels de sécurité
- Utiliser une authentification forte
- Donner de la formation pour sensibiliser les employés
- Faire des copies de sauvegarde et chiffrer des données
- Sécuriser les services mobiles
- Établir un périmètre de défense de base
- Sécuriser l'environnement infonuagique et les services de TI externalisés
- Sécuriser les sites Web
- Mise en œuvre des contrôles d'accès et autorisation
- Sécuriser les supports amovibles

Ces contrôles de sécurité donneront à votre organisation une assise solide pour contrer les cybermenaces. Visitez canada.ca/CyberSecuritaire pour obtenir de l'information et des outils d'apprentissage en ligne qui vous aideront à mettre en œuvre ces mesures.

02 DEMANDER LA CERTIFICATION

Après avoir mis en œuvre les 13 contrôles de sécurité, vous pourrez soumettre une demande de certification à canada.ca/CyberSecuritaire.

03 TRAVAILLER AVEC UN ORGANISME DE CERTIFICATION

Un organisme de certification (agrée par le Conseil canadien des normes) évaluera la mise en œuvre des 13 contrôles de sécurité. L'organisme de certification discutera avec votre organisation pour :

- déterminer si votre organisation répond aux critères de certification;
- donner un aperçu des coûts de la certification CyberSécuritaire Canada;
- évaluer la mise en œuvre des contrôles de sécurité.

RENFORCER LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS, DES PARTENAIRES, DES INVESTISSEURS ET DES FOURNISSEURS

Le gouvernement du Canada fait parvenir aux organisations certifiées une marque de certification CyberSécuritaire Canada valide deux ans. Vous pourrez l'utiliser sur votre site Web et dans vos lieux d'activités pour aviser vos clients, investisseurs, partenaires et fournisseurs que vous avez pris des mesures pour protéger votre organisation contre les cybermenaces.

